

# Coopérer aujourd'hui n° 59

► Philippe Lavigne Delville (Gret)

## À la recherche du chaînon manquant

**Construire des articulations entre recherche  
en sciences sociales et pratique du développement**

---

Si le besoin de collaborations entre praticiens du développement et chercheurs en sciences sociales est de plus en plus reconnu, les expériences positives restent rares. La communication et la coopération entre chercheurs en sciences sociales et développeurs ne vont pas de soi. Elles ne se mettent pas en place spontanément et « ne réussissent pas à tous les coups ».

À partir de deux exemples, ce texte met en évidence les « chaînons manquants » entre recherche en sciences sociales et développement, et identifie des conditions pour une collaboration fructueuse.

Ce numéro reprend l'article :

Lavigne Delville Ph., 2007, « À la recherche du chaînon manquant. Construire des articulations entre recherche en sciences sociales et pratique du développement », in Bierschenk Th., Blundo G., Jaffré Y., Tidjani Alou M. eds, *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, Leiden/Paris, APAD/Karthala, p.127-150.

Nous remercions les éditeurs scientifiques de l'ouvrage et les éditions Karthala de nous avoir autorisés à le reproduire.

## Sommaire

SYNTHESE .....	3
INTRODUCTION .....	5
I. DEUX EXPERIENCES D'ARTICULATION ENTRE CONNAISSANCE ANTHROPOLOGIQUE ET STRATEGIES OPERATIONNELLES .....	6
1. Identifier et cartographier les droits fonciers : une « ethnographie appliquée » au Bénin .....	6
2. Construire l'inscription d'un projet dans le paysage social et sociopolitique local : une expérimentation du « suivi de processus » au Sud Malgache .....	8
3. Quels apports de l'anthropologie dans ces deux cas ? .....	10
II. QUATRE CONDITIONS DE COLLABORATIONS PRODUCTIVES.....	13
1. Reconnaître mutuellement le métier de l'autre.....	13
2. « Diminuer l'opacité du monde en définissant de nouveaux points d'appui pour agir ».....	14
3. Construire les « objets d'interface » .....	16
4. Construire et négocier les modes de collaboration .....	18
III. CONCLUSION .....	19
BIBLIOGRAPHIE .....	20



## Synthèse

Si le besoin de collaborations entre praticiens du développement et chercheurs en sciences sociales est de plus en plus reconnu, les expériences positives restent rares. Différentes tentatives de collaboration ont eu lieu. Cependant la communication et la coopération entre chercheurs en sciences sociales et développeurs ne vont pas de soi. Elles ne se mettent pas en place spontanément, et « ne réussissent pas à tous les coups ». Pourtant, l'émergence d'une socio-anthropologie du développement s'intéressant à l'action publique et parallèlement un élargissement progressif des questionnements des « développeurs » au-delà des entrées techniques aboutissent à un certain recouvrement dans les champs d'intérêts. De part et d'autre, les interactions entre développeurs et développés, et les articulations entre ces interventions et les dynamiques sociales et politiques, deviennent des champs d'intérêt partagé, même s'ils ne sont pas observés et questionnés de la même façon.

À partir de deux expériences très différentes, ce texte identifie quatre conditions pour des collaborations fructueuses, permettant cette « incorporation malaisée d'un savoir anthropologique à l'action sociale » (Baré, 1995 : 14) :

- ▷ une reconnaissance mutuelle du métier de l'autre, de ses logiques et de ses contraintes ;
- ▷ la production de cadres d'analyse sociologiquement réalistes, sur les thèmes d'intervention des développeurs ;
- ▷ la construction « d'objets d'interface » partagés ;
- ▷ la négociation des modes de collaboration.

Il n'est, heureusement, pas nécessaire de convertir tous les développeurs en anthropologues, ou réciproquement, pour assurer une meilleure articulation des savoirs et une plus grande utilité du savoir anthropologique pour l'action. C'est avant tout lorsque chacun fait son métier, la production de connaissances et la mise en perspective sociologique d'un côté, la définition et la mise en œuvre de stratégies d'action de l'autre, que les collaborations sont productives. Pour que de telles articulations se fassent, il y a besoin de construire les « chaînons manquants » :

- ▷ D'une part des chaînons manquants *cognitifs*, qui permettent de faire les liens de raisonnement entre une lecture socio-anthropologique des dynamiques sociales et les objets d'action des développeurs, en construisant à la fois les raisonnements intermédiaires et les objets d'interface. *Les raisonnements intermédiaires* : ceux qui permettent de passer des pouvoirs locaux aux modes de validation politique des projets, de la nature sociopolitique des droits fonciers coutumiers à des grilles d'identification, des « besoins » de gestion à une gamme de choix institutionnels, des caractéristiques de l'organisation familiale à la définition d'un produit financier de microfinance, etc., produisant ainsi de nouveaux référentiels structurant l'action. Et *les objets d'interface*, qui font partie de l'univers de pensée et d'action des développeurs (des méthodes de diagnostic ou d'intervention, des démarches de négociation de projets, des grilles d'enquête, des modes de gestion d'équipements, etc.), mais qui doivent être définis et pensés dans des termes à la fois sociologiquement réalistes, pour pouvoir s'ancrer dans les réalités sociales et politiques locales, et suffisam-

ment opérationnels pour que les développeurs puissent situer leur action à partir d'eux et ainsi ancrer leur pratique.

- ▷ D'autre part, des « chaînons manquants » en termes *institutionnels*, des « marginaux sé-cants », qu'ils soient situés dans l'espace de la recherche ou dans celui de l'action, qui maîtrisent suffisamment les deux univers de sens, leurs règles internes, leurs référentiels propres, pour pouvoir jouer ce rôle de « traducteur » d'un univers de sens à un autre et, au-delà, contribuer à organiser pratiquement la collaboration, dans le respect des logiques et attentes des deux parties, et à construire les objets d'interface.

\*\*\*\*\*

# À la recherche du chaînon manquant

## Construire des articulations entre recherche en sciences sociales et pratique du développement

Philippe Lavigne Delville

*« Il manque donc malgré tout un chaînon entre nos études et leurs préoccupations opérationnelles [des professionnels du développement] ... Forger ce chaînon manquant, non dans le confort de formules rhétoriques, mais dans la pratique quotidienne de tentatives réformatrices sérieuses, constitue un des défis majeurs proposés à la collaboration entre chercheurs en sciences sociales et professionnels du développement. Cette collaboration est bien plus complexe qu'on ne le croît, reste largement à construire et exige un réel professionnalisme des deux côtés ».*

*J.-P. Olivier de Sardan, 2004, « le Chaînon manquant ».*

### INTRODUCTION

---

La figure du « chaînon manquant » et plus largement l'article de Jean-Pierre Olivier de Sardan dont il est extrait, témoignent bien de la situation actuelle des rapports entre les chercheurs en socio-anthropologie (et plus largement sciences sociales) et le « monde » du développement. L'émergence d'une socio-anthropologie du développement s'intéressant à l'action publique et parallèlement un élargissement progressif des questionnements des « développeurs » au-delà des entrées techniques aboutissent à un certain recouvrement dans les champs d'intérêts. De part et d'autre, les interactions entre développeurs et développés, et les articulations entre ces interventions et les dynamiques sociales et politiques, deviennent des champs d'intérêt partagés, même s'ils ne sont pas observés et questionnés de la même façon.

Différentes tentatives de collaboration ont eu lieu. Cependant la communication et la coopération entre chercheurs en sciences sociales et développeurs ne vont pas de soi. Elles ne se mettent pas en place spontanément, et « ne réussissent pas à tous les coups ».

Agroéconomiste « converti » à l'anthropologie du développement, je travaille dans les domaines de l'expertise, de la recherche et de l'accompagnement de processus de capitalisation d'expérience au sein d'une ONG professionnelle de développement. Dans ces diverses activités j'essaie d'utiliser que j'ai appris auprès de Jean-Pierre Olivier de Sardan et avec l'APAD, et de contribuer ainsi à cette « incorporation malaisée d'un savoir anthropologique à l'action sociale » (Baré, 1995 : 14). Je voudrais ici présenter cette expérience de « participation observante » au sein du système d'aide, à l'aide de deux expériences et quatre réflexions. Apparaîtront peut-être ainsi certains de ces « chaînons manquants » et les conditions nécessaires pour les construire.

## I. DEUX EXPERIENCES D'ARTICULATION ENTRE CONNAISSANCE ANTHROPOLOGIQUE ET STRATEGIES OPERATIONNELLES

---

### 1. Identifier et cartographier les droits fonciers : une « ethnographie appliquée » au Bénin

Depuis 1993, le PGRN puis le PGTRN (Projet de Gestion des Terroirs et des Ressources Naturelles) expérimentent au Bénin les Plans fonciers ruraux (PFR), démarche d'identification et de cartographie des droits fonciers locaux, visant à les faire reconnaître par l'État et à les sécuriser par la délivrance d'un « certificat foncier »<sup>1</sup>. En 1999, l'équipe s'est vu confier par l'État le mandat de contribuer à l'élaboration d'un projet de réforme foncière rurale intégrant cette démarche. Un avant-projet de loi portant régime foncier rural a été finalisé en 2002, et la loi a finalement été votée début 2007. Pour permettre une mise en œuvre rapide de la future loi dès sa promulgation, le Ministère de l'Agriculture a confié au PGTRN la définition d'un « schéma d'action » identifiant les chantiers à mener. Il s'agissait à la fois de préciser les mécanismes de la gestion foncière rurale, telle qu'elle était esquissée dans l'avant-projet de loi, de définir les orientations à donner aux décrets d'application, ainsi que le dispositif institutionnel nécessaire une mise en œuvre effective sur le terrain.

Le PGTRN a sollicité mon institution (le Gret), qui mène depuis plusieurs années une réflexion sur les politiques foncières en Afrique subsaharienne, au sein d'un groupe de travail du Ministère français des Affaires étrangères, et en réseau avec de nombreux chercheurs. J'ai donc coordonné l'élaboration de ce schéma d'action, qui a mobilisé une équipe pluridisciplinaire franco-béninoise (juristes, socio-anthropologues et géomètres experts) entre septembre 2002 et juin 2003<sup>2</sup>. Nous avons mené l'ensemble de ces chantiers avec une perspective interdisciplinaire centrée la future gestion foncière rurale. Il ne s'agissait plus d'une logique projet, où l'opérationnel prime, mais de construire un dispositif institutionnel durable, cohérent et viable, d'un point de vue sociologique et juridique, fondé sur une prise en compte la plus juste possible de la nature des droits locaux et des enjeux de régulation foncière. Je ne détaillerai pas ici l'ensemble de ces chantiers (Lavigne Delville et al., 2003), mettant l'accent sur la question des méthodologies d'identification des droits fonciers locaux, et celle de l'apport de l'anthropologie pour cela.

Lors de l'état des lieux de la question foncière en Afrique subsaharienne, réalisé pour le MAE (Lavigne Delville, 1998a et 1998b), nous avons eu l'occasion de travailler sur les Plans Fonciers Ruraux, à partir de différentes études et évaluations menées en Côte d'Ivoire. Ces travaux donnaient une image nuancée des effets des PFR : offrir aux ruraux une reconnaissance juridique de leurs droits fonciers, dès lors qu'ils font consensus à l'échelle locale, est effectivement une façon de répondre à certains des problèmes d'insécurité foncière. Pour autant, le concept des PFR repose sur une vision « topographique » du foncier (une parcelle définie par ses limites, une personne détenant en pratique l'ensemble des droits portant sur cette parcelle),

---

<sup>1</sup> Inventés en Côte d'Ivoire au début des années 1990, puis exportés au Bénin, au Burkina Faso et en Guinée, les PFR se veulent une réponse « pragmatique » à l'absence de statut juridique des terres objets de droits « coutumiers ». Cf. Chauveau (2003) et Le Meur (2006) pour une description détaillée de l'histoire des PFR au Bénin et une analyse des démarches d'intervention.

<sup>2</sup> FIEF (Fédération Internationale des Études Foncières) a contribué à ce processus. À l'issue de ce travail, le Gret a poursuivi des appuis en 2005, sur l'élaboration des avant-projets de décrets, sur les méthodologies d'enquête, sur l'étude de faisabilité du dispositif technique et financier d'appui à la mise en œuvre de la loi.

qui ne correspond qu'imparfaitement aux systèmes fonciers locaux, où les droits sont liés aux identités sociales et peuvent se superposer sur un même espace. De ce fait, et quoiqu'en disent ses promoteurs, la démarche n'arrive pas à prendre en compte l'ensemble des droits : elle simplifie fortement des systèmes fonciers complexes, au risque de fragiliser les droits qui n'ont pas été recensés. La phase d'enquête peut aussi ouvrir des opportunités pour tenter de manipuler l'information ou renégocier des droits existants. Les PFR ont ainsi des effets à la fois incertains et très contrastés selon les contextes sociopolitiques et socio-fonciers dans lesquels ils sont mis en œuvre, et peuvent sécuriser certains acteurs au détriment d'autres.

Du fait de ces acquis, j'ai insisté pour qu'une des missions préparatoires au schéma d'actions soit consacrée à une étude de terrain sur les sites pilotes, de façon à avoir des bases communes de débat sur ces questions. Réalisée par Pierre-Yves Le Meur (voir sa contribution dans ce livre) et Honorat Edja, la mission d'étude de terrain a travaillé sur l'insertion institutionnelle du PFR et sa perception par les ruraux, sur les droits et la régulation foncière locale, sur l'adéquation des grilles et démarches d'enquête et sur la méthodologie d'ensemble (Edja et al., 2003). Ce travail a confirmé l'intérêt que portaient globalement les paysans au PFR, et montré que la démarche béninoise rencontrait les mêmes ambiguïtés qu'en Côte d'Ivoire. L'étude ethnographique des droits, la description fine des modes d'accès à la terre et des prérogatives et devoirs qui y sont liés, se sont révélés très opératoires, permettant de bien caractériser les configurations foncières et ainsi les acquis et impasses de la méthode d'enquête des PFR.

Pour rendre les résultats utilisables pour l'équipe du projet, nous avons beaucoup travaillé la restitution des enquêtes de terrain, afin que ses acquis soient accessibles pour des non-anthropologues, et pour proposer des axes assez précis d'amélioration de la démarche. D'abord en explicitant pourquoi il était illusoire de penser que les PFR puissent faire l'impasse sur les autorités foncières et les besoins d'arbitrage d'une part, sur les normes locales d'autre part : les droits identifiés ne prennent sens que par rapport à ces normes locales, qui doivent dès lors être étudiées au préalable. Ensuite, en proposant des axes de redéfinition de la méthode, cohérents avec cette approche : introduire dans le diagnostic initial la question de la gouvernance foncière locale et l'identification, dans les termes locaux, des principales normes et des principaux modes d'accès à la terre, avec leurs caractéristiques ; revoir les grilles d'enquête pour intégrer un questionnement plus systématique sur l'origine et la nature des droits ; travailler les questions de transcription des droits pour éviter des distorsions trop fortes entre les déclarations des enquêtés et les registres ; revoir les procédures de validation de l'information, lors de la phase de publicité.

Cette même étude a également insisté sur le domaine de validité des PFR et les configurations où l'approche ne « marche pas », comme les fronts pionniers où le parcellaire n'est pas stabilisé, où les occupations sont en cours, selon des règles plus ou moins explicites, et où il n'y a pas en tant que tels de droits d'appropriation à recenser.

L'étude a été restituée aux opérateurs réalisant les PFR sur le terrain et à l'équipe de coordination du PGTRN, « à chaud » d'abord, puis avec un peu de recul, à l'occasion d'une mission suivante. Après une première réaction un peu réservée du fait des critiques que nous apportions, les analyses et les conclusions ont été acceptées. Nous avons donc introduit, dans les actions à mener dans le « schéma d'actions », un travail de redéfinition de la méthodologie d'enquête socio-foncière, qui a été réalisé en interne au projet (équipes foncières de terrain et cellule de coordination) fin 2004/début 2005. Une nouvelle mission de Pierre-Yves Le Meur a été demandée en avril 2005 pour analyser le travail fait et contribuer à le finaliser. De fait, les équipes opérationnelles avaient su mobiliser leur savoir-faire pour opérationnaliser nos recommandations. Cette nouvelle méthode d'enquête socio-foncière doit encore être testée et

validée sur le terrain, avant de devenir la méthodologie officielle. Se posera alors une question de formation des équipes opérationnelles pour une mise en œuvre à grande échelle, cette démarche étant, naturellement, plus exigeante en savoir-faire : une priorité doit être donnée à la formation pratique et l'apprentissage auprès d'équipes expérimentées. Se posera surtout la question d'une acceptation politique de cette approche, au-delà du cercle des promoteurs des PFR : les débats restent forts au niveau béninois, entre les partisans des certificats fonciers comme solution durable, cohérente avec les agricultures familiales et la gestion foncière locale, et ceux qui ne voient là qu'une passerelle vers une généralisation de l'immatriculation.

## 2. Construire l'inscription d'un projet dans le paysage social et socio-politique local : une expérimentation du « suivi de processus » au Sud Malgache

Depuis 2003, le Gret met en œuvre avec l'ONG malgache Kiomba le projet « Objectif Sud », projet d'appui à la sécurité alimentaire dans le sud de Madagascar, en pays tandroy, région que nous ne connaissions pas au départ. Les grands axes d'actions (sécurisation vivrière, microfinance, diversification économique et développement local) ont été définis lors d'une (trop) courte identification en 2001. Zone de refuge, le « pays des épines » est une zone aride, sujette à des disettes. Les Antandroy ont aujourd'hui la réputation de représenter une société lignagère, telle qu'elle n'existe plus guère ailleurs à Madagascar. Par ailleurs, la région, soumise à des logiques assistancielles, est connue pour être un « cimetière de projets ». Dans ce contexte *a priori* assez difficile, nous avons voulu d'une part nous démarquer des démarches précédentes en prenant le risque de travailler sur des actions de moyen terme en contradiction avec la nécessité de présenter des résultats « visibles » au bout des trois ans de la première phase du projet et d'autre part nous donner les moyens de ne pas agir trop « à l'aveuglette », en intégrant au projet une démarche de « suivi de processus ».

Le « suivi de processus » – *process monitoring and documentation* (Mosse et al., 1998) – consiste en un regard socio-anthropologique sur les interactions entre développeurs et développés. Portant à la fois sur la façon dont se structurent ces relations et sur les perceptions locales de l'action, ce regard permet aux équipes opérationnelles d'adapter leurs pratiques au contexte. Cette sorte de « suivi-évaluation qualitatif » part du constat que la communication n'est jamais transparente entre « développeurs » et « développés », du fait des différences de logiques et de représentations et de l'asymétrie des relations. Dès lors, le *feed-back* sur l'intervention ne se fait pas directement. Même « pleins de bonne volonté », les agents de terrain n'ont qu'une perception limitée de la pertinence de leurs actions. Le suivi de processus vise à restituer une image de l'action du projet, vu du point de vue des populations. Ce travail permet aux équipes opérationnelles de mieux comprendre comment est perçue leur action et donc de l'adapter, en cas de besoin. Il peut se mettre en œuvre soit par des chercheurs externes faisant les enquêtes de terrain et les restituant aux équipes opérationnelles, soit par un appui méthodologique de sciences sociales à ces équipes, suscitant et animant une réflexion sur les pratiques, les difficultés rencontrées et leur origine.

Pour démarrer ce travail, nous avons associé à la mission d'études sectorielles de faisabilité un anthropologue de l'IRD, Emmanuel Fauroux, excellent connaisseur du sud-ouest malgache<sup>3</sup>. Il a participé aux enquêtes de terrain de mes collègues, agronomes ou spécialistes de la microfinance, leur apportant un cadrage général sur la société locale, contribuant à l'analyse des en-

---

<sup>3</sup> Ayant surtout travaillé sur la côte ouest de Madagascar, il n'était pas un spécialiste du pays tandroy, qui fait cependant partie de la même aire culturelle que les Sakalaves.

tretiens, mobilisant son expérience des sociétés du sud malgache pour discuter les hypothèses d'action des spécialistes thématiques. Pour différentes raisons indépendantes de sa volonté, Emmanuel Fauroux n'a pu s'impliquer régulièrement dans le suivi de la mise en œuvre du projet, comme il était prévu au départ. Sur ses recommandations, le projet a embauché un ingénieur tandroy, Jérémie Maharetse, « anthropologue autodidacte » ayant une connaissance particulièrement fine de sa société. Nous avons fait une mission commune de mise en place du suivi de processus (Lavigne Delville et Fauroux 2003), afin d'en expliciter l'intérêt au sein de l'équipe et d'en définir les objectifs et les modalités. La légitimité, aux yeux des agents de terrain, d'un tel regard sur leurs pratiques n'est pas évidente au départ.

Jérémie Maharetse a commencé par une caractérisation du paysage sociopolitique de la zone d'intervention, à partir de la répartition territoriale des clans et lignages, décrivant ainsi les configurations sociopolitiques locales, fortement déterminées par l'histoire du peuplement. Il a ensuite été disponible, à la demande des équipes opérationnelles, pour participer à la définition de modalités d'action ou pour identifier les causes de dysfonctionnement. Il allait alors sur le terrain, mobilisant son immersion dans les réseaux sociaux locaux, pour discuter informellement avec les acteurs locaux et comprendre ce qui se passait. Jérémie Maharetse et un de ses collègues, enseignant ayant un background en sociologie, ont par ailleurs joué un important rôle dans le volet « développement local », pour les négociations avec les pouvoirs locaux villageois sur le choix des équipements à réaliser et de la localisation des sites, et des modes de gestion. Il s'agissait là d'assurer que les choix faisaient effectivement l'objet d'un consensus local, au-delà des rivalités politiques locales : en plus de la pertinence d'une infrastructure pour les habitants, la construction du consensus politique sur sa localisation et son contrôle est une condition de succès.

Bien que le dispositif de suivi de processus ait été insuffisamment structuré, et que des lacunes dans la conception interne du projet aient rendu son pilotage difficile, un bilan réalisé récemment (Fauroux, 2005) confirme l'utilité de cette démarche. Un des premiers points sur lesquels les deux sociologues ont attiré l'attention des équipes tient au respect des modes de communication avec les pouvoirs locaux : règles de politesse et de bienséance, façon de saluer et de se placer lors d'une réunion, langage, etc.<sup>4</sup> En microfinance, la contribution de Jérémie a permis d'identifier, en milieu urbain, les réseaux sociaux pertinents pour organiser les groupes de crédit, et définir des produits financiers qui faisaient sens du point de vue de l'organisation familiale et de l'économie locale, tout en étant « gérables » du point de vue de la microfinance. En développement local, leur connaissance des configurations politiques locales et des façons de réagir en réunion leur ont permis d'identifier des « blocages », des non-dits et des décisions contestées au-delà d'un apparent consensus<sup>5</sup>, et de subtilement rouvrir la discussion pour aboutir à un choix politiquement acceptable pour tous. « Jérémie et Sambo connaissaient les plus graves contentieux récents opposant entre eux certains clans, ainsi que les situations locales rendues difficiles par l'existence de rivalités anciennes entre clans. Ce repérage a permis de proposer des solutions de contournement des problèmes ainsi repérés » (Fauroux 2005 : 9). Par contre, les responsables du volet agricole ont implicitement refusé un droit de regard sur leurs pratiques, droit qui n'a pas été imposé par le chef de projet, trop pris par la complexité du projet et la gestion des difficultés opérationnelles issues d'erreurs de conception.

---

<sup>4</sup> Le langage des jeunes malgaches urbanisés travaillant dans le projet était parfois extrêmement grossier aux oreilles des notables, et certains ont quitté des réunions à cause de cela.

<sup>5</sup> Comme ce parc à vaccination prévu pour être localisé sur le territoire du lignage dominant économiquement mais pas politiquement.

Très fréquent dans un premier temps, le rôle de Jérémie comme « pompier », intervenant suite à une sollicitation des équipes, sur un problème ou un conflit, s'est progressivement réduit, au fur et à mesure que les actions étaient mieux calées et que les agents apprenaient à gérer les relations avec les acteurs locaux. Durant ces trois ans, dans un montage un peu bancal et avec une légitimité peu évidente au départ, ce « suivi de processus » a permis de construire une certaine éthique de travail au sein des équipes, et des modes d'actions pertinents en microfinance et développement local, l'apport ayant été plus limité sur le volet agricole du fait des réticences de l'équipe. C'est sur cette base qu'une réflexion plus structurée est en cours, sur la façon de mieux organiser ce type d'apport dans la phase suivante du projet, avec un accent plus marqué sur l'analyse des impacts.

### **3. Quels apports de l'anthropologie dans ces deux cas ?**

Ces deux exemples renvoient à des modalités très différentes d'usage de l'anthropologie. Dans le premier cas, nous sommes intervenus grâce à plusieurs missions courtes, en appui à des équipes en place, travaillant depuis plusieurs années. Sur la question des droits fonciers, l'apport de l'anthropologue a été d'abord de mettre en regard les pratiques du projet et les modes locaux d'accès à la terre, identifiant ainsi les principaux problèmes, puis à partir de là de faire des propositions méthodologiques cohérentes et pratiques. Fondée sur un questionnaire socio-anthropologique sur la question des droits et de leur identification, et mobilisant les résultats récents de la recherche en anthropologie du foncier, l'enquête anthropologique a permis de « mettre sur la table » les problèmes posés par la méthode. Une partie d'entre eux était d'ailleurs déjà identifiée par les plus expérimentés des chefs d'équipe foncière du PGTRN, qui avaient essayé d'y apporter des solutions pragmatiques sur le terrain. Mais ces problèmes (déjà notés lors de l'évaluation en 1998) n'avaient pas été réellement pris en charge jusque-là. Quatre éléments semblent avoir joué dans le fait que notre travail ait eu des effets : 1/ le cadre conceptuel d'ethnographie des droits est très opératoire, rendant intelligibles les problèmes perçus par les équipes ; 2/ l'enquête, suffisamment approfondie, s'est fortement appuyée sur les équipes de terrain, tant pour les interroger sur leurs pratiques et leur perception de ses effets, que pour des discussions et une restitution « à chaud » sur le site même, au fur et à mesure de l'enquête, facilitant ainsi une appropriation progressive des résultats par les équipes ; 3/ la restitution des résultats empiriques a été travaillée pour être accessible et convaincante, et la restitution orale, en présence de la coordination du projet et des chefs d'équipe, a permis à ces derniers de confirmer l'analyse ; 4/ enfin, le rapport ne se contentait pas de poser les problèmes, mais offrait un cadre conceptuel et des pistes opérationnelles suffisamment précises pour que les acteurs engagés dans l'action (en tout cas les plus expérimentés d'entre eux) puissent s'en saisir et travailler selon ses propositions.

Le premier point renvoie à la pertinence de l'apport anthropologique, qui porte ici non seulement sur un point de vue général sur le foncier comme rapport social, mais aussi sur des outils précis d'ethnographie des droits. Le second découle d'une attitude compréhensive (au sens webérien du terme) vis-à-vis des praticiens, et permet la socialisation progressive des résultats, ce qui rend moins « violente » la restitution. Tout comme les évaluations externes (Neu, 2003), l'analyse d'un socio-anthropologue qui, après quelques jours ou semaines, présente une critique directe ou indirecte de l'action de développeurs, peut être très violente pour ces derniers, dès lors qu'ils ont agi de façon cohérente avec leurs propres références. De plus, les critiques qui ne prennent pas en compte les contraintes objectives du métier de l'action et la réflexivité des agents sur leurs pratiques peuvent être très injustes. La façon de communiquer, de structurer et de doser les critiques, bref, d'être constructif, est très importante dans la rece-

vabilité des analyses. Le troisième point renvoie à une dimension bien connue en consultation, que ce soit en conseil en organisation ou en développement : bien souvent, l'apport d'un consultant sur un problème donné ne tient pas tant au fait d'avoir produit des connaissances nouvelles qu'à sa capacité à articuler un ensemble d'éléments – souvent connus mais dispersés –, à leur donner sens en les mettant en perspective et à les poser explicitement, facilitant ainsi leur prise en charge. Le dernier point tient au fait de ne pas s'arrêter au constat et aux problèmes, mais d'aller « un cran plus loin » en proposant un cadre dans lequel les développeurs peuvent se retrouver, faire le lien avec leur propre façon de poser les questions, leurs outils et leurs pratiques, et donc s'appropriier les critiques et les propositions (et les critiques parce qu'il y a propositions). Si « les professionnels du développement ... ne savent pas comment faire le lien entre les analyses que nous produisons et leurs propres programmes d'intervention » (Olivier de Sardan, 2004 : 40), c'est aussi, trop souvent, parce que ces analyses portent sur des questionnements et/ou des objets qui, tout pertinents qu'ils soient, sont trop éloignés de ceux sur lesquels les professionnels du développement raisonnent ou qu'ils savent prendre en charge. Pour qu'ils puissent s'emparer des analyses, il faut que le lien entre celles-ci et leurs cadres de réflexion et d'action soit suffisamment clair, que les « chaînons cognitifs manquants » soient explicités. Ce qui pose la question de la formulation de ces fameuses « recommandations », devant lesquelles les chercheurs sont souvent démunis et qui devraient, selon moi, résulter d'une co-élaboration entre chercheurs et opérationnels.

Le cas du suivi de processus est très différent. L'enjeu n'est pas ici dans la mobilisation de savoirs « pointus », mais de favoriser une pertinence et une bonne insertion sociale et sociopolitique d'un ensemble d'actions (le « projet ») dans l'espace local, à travers un dispositif permanent de *feed-back* sociologique. La pertinence d'un projet découle d'abord de choix faits lors de l'identification du projet. Or, une des contraintes des identifications ou études de faisabilité de projets est qu'il faut définir, le plus souvent en peu de temps, des axes de travail et de méthode qui vont engager l'action future. La courte durée de cette étape ne permet pas de les valider suffisamment. Dès lors, l'enjeu est de poser des hypothèses suffisamment pertinentes, à partir d'une mise en perspective croisée d'une analyse du contexte, de « l'état de l'art » sur la thématique, et du cadre institutionnel de l'action (Creusot, 2004). Hypothèses qui permettent de commencer à travailler sans s'engager dans des sentiers de dépendance en forme d'impasse, puis en cours d'action d'approfondir la compréhension du contexte, de faire évoluer les actions, et ainsi d'améliorer son adéquation<sup>6</sup> au contexte et aux attentes des acteurs locaux. L'anthropologie n'est pas prédictive. Cependant, mobiliser dès cette étape d'identification une connaissance socio-anthropologique de la région pour accompagner un diagnostic et mettre en question les hypothèses des techniciens au regard de cette connaissance, permet de prendre moins de risques d'erreur grossière dans les choix institutionnels, organisationnels et méthodologiques.

En cours d'action, cette insertion sociopolitique du projet tient à un montage institutionnel sain, à l'adéquation entre les actions proposées et la situation concrète des acteurs locaux, à une bonne communication entre les agents du projet et les acteurs locaux, et à une capacité de négociation avec les pouvoirs locaux. En effet, dès lors que les objectifs globaux d'un projet sont à peu près pertinents, ce sont les modalités concrètes de mise en œuvre qui font la réussite ou non de l'action, avec deux dimensions principales : la pertinence et la qualité des actions pour les bénéficiaires, d'une part, et la façon de construire son insertion politico-institutionnelle, d'autre part. On a vu que la meilleure identification de projet ne peut que po-

---

<sup>6</sup> Sur le concept « d'adéquation » (« *fit* ») et les démarches d'apprentissage permettant de l'atteindre, cf. Korten 1980 ; 2006).

ser des hypothèses réalistes sur la pertinence des choix technico-économiques et leur cohérence avec les acteurs locaux, leur position sociale, leurs logiques d'action, leurs représentations, etc. Dès lors, les capacités d'expérimentation et d'ajustement, en cours d'action, sont fondamentales pour améliorer cette cohérence. Sur le plan politico-institutionnel, la qualité de la relation entre « développeurs » et « développés », la reconnaissance des acteurs dans la position et le statut qu'ils ont dans l'arène locale, le respect des codes de conduite, et la claire conscience de l'importance d'un accord politique local sur les choix d'action, au-delà des rivalités politiques locales et l'opportunité que représente l'offre d'un projet dans les luttes locales, sont essentiels.

Ici, l'apport de l'anthropologie s'est fait non pas à partir d'un diagnostic structuré et systématique (les unités sociales et économiques, les configurations sociopolitiques locales, les recompositions liées à la décentralisation, etc.), mais pour l'essentiel à partir de la connaissance empirique des « sociologues » mobilisés. Il a été plus ou moins poussé en fonction des attentes et demandes des équipes opérationnelles : sa légitimité aux yeux des agents de terrain n'était pas donnée *a priori*, elle a dû se construire par la démonstration de son utilité d'abord pratique.

Dans les deux cas, il ne s'agit pas d'abord de produire des connaissances nouvelles et originales dans une optique de recherche, mais de mobiliser un cadre de référence de sciences sociales, très général ou très ciblé selon les cas, pour apporter une lecture des situations sur lesquelles travaillent les développeurs différente de celle qu'ils ont spontanément, et ainsi leur permettre de se décentrer, à la fois de la polarisation opérationnelle et de leurs schémas de pensée. Il s'agit de mettre en perspective leur action par rapport aux dynamiques locales, de positionner différemment leur intervention dans sa démarche et ses outils, pour une meilleure adéquation aux réalités sociales et politiques dans et sur lesquelles ils agissent.

Mais contrairement à la vision instrumentale de l'anthropologie d'un Cernea (1999), l'apport ne se limite pas à des ajustements de démarche permettant à l'action de mieux se dérouler, dans la « logique » propre du projet. Ainsi, au Bénin, l'enjeu dépasse le simple ajustement méthodologique dans la démarche d'enquête : il s'agit aussi d'introduire du « jeu » dans la démarche, de réintroduire les questions de normes, d'autorité, qui englobent les droits identifiés et leur donnent sens. Sans radicalement transformer ses outils (les enquêtes PFR, les certificats, les comités villageois), c'est une inflexion significative de la stratégie de sécurisation foncière qui est en jeu : d'une logique d'enregistrement d'une « propriété foncière coutumière » pas toujours bien définie, on ouvre le champ des possibles vers une démarche d'articulation des modes de régulation foncière, qui cherche à rendre compatibles entre eux les fondements locaux de la gestion foncière et un cadre juridique qui sécurise les patrimoines familiaux vis-à-vis de l'extérieur, tout en étant suffisamment souple pour englober la diversité des configurations socio-foncières et permettre aux évolutions foncières de se faire à leur rythme<sup>7</sup>. On tente de trouver les moyens « d'instrumenter » une telle stratégie, en mettant en cohérence les outils et méthodes avec les postulats initiaux des PFR au Bénin, et d'en identifier les implications sur l'ensemble du dispositif institutionnel et réglementaire de la future gestion foncière. Le mode d'intervention, sous forme d'une série de missions ponctuelles, ne facilite cependant pas un débat approfondi sur ces enjeux.

À Madagascar, il s'agissait implicitement (et cela aurait gagné à être davantage formulé et formalisé) de positionner l'action de développement comme « intervention dans des systèmes dynamiques » (Elwert et Bierschenk, 1988), comme « arène de négociation » (Bierschenk, 1988), travaillant l'insertion sociopolitique de l'action, avec des implications fortes sur la fa-

---

<sup>7</sup> Cf. Lavigne Delville (à paraître).

çon de négocier, et de définir les choix techniques et institutionnels et sur les modes de travail des agents des volets techniques.

## II. QUATRE CONDITIONS DE COLLABORATIONS PRODUCTIVES

---

Ces expériences, ainsi que ma pratique quotidienne à la Direction scientifique du Gret, où j'essaie d'accompagner mes collègues praticiens dans l'évolution de leurs pratiques, à travers des appuis à des processus de capitalisation d'expérience<sup>8</sup> et des recherches appliquées, m'amènent à identifier certaines conditions, pour une collaboration productive.

### 1. Reconnaître mutuellement le métier de l'autre

Le préalable à une collaboration est la reconnaissance mutuelle du métier de l'autre, de ses logiques et de ses contraintes. L'art du possible que sont la conception et la conduite d'actions de développement, les jeux de contraintes dans lesquelles elles s'insèrent, le caractère nécessairement imparfait et ambigu de l'action, faite de choix selon une compréhension inévitablement partielle des enjeux et dans des configurations sociopolitiques et politico-institutionnelles complexes, sont souvent difficiles à comprendre et accepter par des chercheurs qui privilégient la distance et l'observation dans la durée. Prendre acte de ces réalités de l'intervention n'est pas s'en contenter mais reconnaître que l'action se construit toujours à partir de bases (plus ou moins) incertaines, voire dans une certaine opacité du réel, laquelle n'est d'ailleurs pas toujours – heureusement ! – un obstacle à des actions réussies... Si le chercheur n'accepte pas cela, s'il n'a pas un intérêt suffisant pour la perspective de l'action, pour la façon dont les développeurs pensent, raisonnent leurs décisions et agissent, alors il est peu probable d'engager un dialogue.

Une des dimensions de cette attitude compréhensive tient à la capacité à comprendre les cadres de pensée et de la culture « développementiste » et à la capacité à engager un « dialogue interculturel » avec des gens qui, étant pour l'essentiel de formation technique, n'ont globalement pas les mêmes grilles de lecture des réalités (ce qui ne veut pas dire qu'ils n'aient pas une connaissance fine de certaines parts des situations où ils travaillent, sur des aspects que les anthropologues n'ont pas observé ou travaillé). L'enjeu d'un dialogue productif n'est pas de reprocher aux développeurs de n'être pas anthropologues, mais de construire un langage davantage partagé (*cf.* ci-dessous).

Une autre dimension tient au souci d'analyser effectivement les pratiques et leurs raisons en prenant au sérieux (ce qui ne veut pas dire les accepter sans critique, bien sûr) les façons de raisonner et les raisons pratiques des développeurs, les cadres de contraintes dans lesquelles s'inscrit leur action, les raisons pour lesquelles ils choisissent d'agir de telle et telle façon et ne pas se contenter, sur un projet donné, d'un discours globalisant au risque de largement surinterpréter et de produire des analyses qui sont vécues comme très injustes, et peuvent l'être réellement (*cf.* Lavigne Delville, 2007).

Symétriquement en tant que développeur, un préalable est de reconnaître le caractère contingent et non dépourvu d'ambiguïtés de son action, d'accepter de se décentrer de son « petit bout de lorgnette » pour mettre en perspective son action par rapport aux dynamiques sociales

---

<sup>8</sup> *Cf.* sur ce sujet, Villeval et Lavigne Delville, 2004 ; Robert, 2005.

et politiques au sein desquelles elle s'inscrit, avec les risques de mise en question que cela comporte et sans se prétendre autosuffisant en termes de connaissance. Un dialogue constructif sera bien évidemment plus facile avec ceux qui ont un souci de pertinence et d'adéquation des actions, une empathie envers les gens avec qui ils travaillent, et agissent dans une démarche itérative fondée sur les retours d'expériences (en temps réel, et *a posteriori* à travers des capitalisations d'expérience). Par ailleurs, les logiques et les règles de la recherche sont souvent mal connues de ceux qui sont dans l'action. Les développeurs attendent souvent des chercheurs des réponses immédiates à des questions qu'ils se posent, sans voir que leur façon de poser les questions ne suit pas un questionnement sociologique et donc n'a pas forcément de réponses d'un point de vue de sciences sociales, ou en tout cas que les réponses ne peuvent pas découler directement de la connaissance acquise si celle-ci n'a pas porté sur les objets mêmes de leur questionnement. La question de la construction de l'objet et du matériau nécessaire pour une réponse informée, est souvent difficilement compréhensible pour des non-chercheurs. Pourtant, ce déplacement de perspective, qui peut être perçu comme une inutile complication, une façon de ne pas répondre aux questions posées, ou une mise en cause de leur action, est indispensable.

## 2. « Diminuer l'opacité du monde en définissant de nouveaux points d'appui pour agir »

Le monde du développement est avant tout constitué de techniciens et d'ingénieurs (quelle que soit leur position institutionnelle, chez les bailleurs de fonds, dans les administrations nationales, les ONG ou les bureaux d'études nationaux ou internationaux), qui définissent leur action à partir de leur culture professionnelle. Celle-ci met l'accent sur l'action, sur des objets concrets sur lesquels ils agissent (des microréalisations, des produits de microfinance, des réseaux d'eau potable, des comités locaux, etc.), qu'ils raccordent selon un discours plus ou moins élaboré, à la fois à de grands enjeux (l'accès à l'eau, la lutte contre la pauvreté) et à des réalités locales perçues de façon assez générique (les organisations locales, les pouvoirs locaux, la décentralisation, etc.). Leur métier n'est pas la connaissance fine des sociétés locales, ils ne voient pas toujours en quoi celle-ci leur est utile ou nécessaire puisque leur intervention porte sur des objets techniques. Et de fait, cette connaissance n'est pas toujours nécessaire, en tout cas pas sur tout<sup>9</sup>.

Les anthropologues, dont le métier est d'analyser les dynamiques sociales et les représentations des acteurs, voient immédiatement les contradictions entre les réalités qu'ils ont sous leurs yeux et les postulats et démarches de l'intervention<sup>10</sup>. Mais ces décalages ne sont pas seulement liés à la complexité des sociétés locales, aux enjeux politiques de l'aide internationale, ou aux effets de méconnaissance du système d'aide (Jacob, 2000 ; Hobart, 1993). Ils sont consubstantiels à l'intervention sociale, et la littérature sur les politiques publiques (Massardier, 2003, par exemple) est très éclairante à cet égard.

Tout comme une politique publique, une action de développement n'est pas seulement le fruit de logiques de domination ou d'intérêt. Elle s'inscrit dans un cadre cognitif, « une représenta-

---

<sup>9</sup> On peut mettre en place des réseaux d'eau potable en travaillant sur les usages de l'eau, les volumes, les coûts supportés par les ménages, leur attitude par rapport aux différentes sources d'eau possibles, leur volonté de payer, et ainsi dimensionner un réseau, sans connaître les fondements de l'organisation sociale locale. Par contre, dès que l'on aborde les questions de gestion des réseaux ou de régulation du service, c'est évidemment différent.

<sup>10</sup> Certains se contentent d'ailleurs de postuler ce décalage, sans se donner la peine de l'analyser et de vérifier s'il est effectivement porteur d'effets pervers. Cf. Lavigne Delville, 2007.

tion, une image de la réalité sur laquelle on veut intervenir. C'est en référence à cette image cognitive que les acteurs vont organiser leur perception du système, confronter leurs solutions et définir leurs propositions d'action » (Muller, 1990 : 42). Un tel cadre de référence est à la fois un décodage du réel, une façon de construire un diagnostic qui « diminue l'opacité du monde en définissant de nouveaux points d'appui pour agir » (idem : 44) et une opération de recodage du réel, à travers « un ensemble de normes prescriptives qui donnent sens à un programme politique » (idem : 43) en permettant d'en définir les modes opératoires.

Une part des critiques et des apports potentiels de l'anthropologie du développement, malgré sa pertinence, a du mal à porter faute d'être intelligible dans le cadre de référence des développeurs. Non pas que ceux-ci soient tellement enfermés dans une vision technicienne qu'ils soient incapables d'entendre un raisonnement sociologique, mais parce que ces analyses portent sur des thèmes et des entrées, ou bien des postulats et des raisonnements, trop éloignés du sujet sur lequel ils travaillent et réfléchissent pour faire sens par rapport à leurs pratiques. Dès lors, s'ils reprennent la critique à leur compte, ils se la réapproprient en fonction de leurs schémas cognitifs, et donc de façon partielle et déformée.

Un des apports principaux du processus de travail sur le foncier, avec le groupe de travail de la coopération française, a été selon moi de proposer des grands axes stratégiques pour des politiques et des opérations foncières, découlant d'une synthèse des connaissances socio-anthropologiques, restituée de façon intelligible pour les acteurs concernés (agronomes, juristes topographes) et leur permettant de situer l'apport de leur spécialité (Lavigne Delville, 1998b)<sup>11</sup>. Le dialogue engagé au sein du « Comité de pilotage Foncier », entre chercheurs de différentes disciplines et opérateurs, a été extrêmement productif pour construire une telle synthèse. À partir d'une lecture des enjeux fonciers fondée non pas sur la vision évolutionniste des économistes, mais sur la reconnaissance de la nature sociopolitique du foncier, nous avons explicité ces enjeux en termes de sécurisation et de régulation du pluralisme juridique par des politiques foncières renouvelées, puis analysé si, et à quelles conditions, la gamme d'outils actuellement expérimentés (dont ces « plans fonciers ruraux ») apportaient des réponses pertinentes, proposant des grands axes opérationnels pour des politiques foncières répondant mieux à ces enjeux.

En élargissant, on peut penser que des évolutions significatives des pratiques demandent que soient produits et diffusés dans les secteurs professionnels concernés des « référentiels » sociologiquement plus réalistes, permettant aux acteurs du développement de situer leur action dans un cadre conceptuel plus juste sociologiquement. Il y a là, me semble-t-il, un enjeu pour des collaborations entre développeurs soucieux de la justesse de leur « référentiel » et des chercheurs en sciences sociales prêts à prendre le risque d'un peu de normativité, pour contribuer à mettre en avant « de nouveaux points d'appui pour agir », à partir d'une lecture plus sociologisée des contextes et des faits de développement, et de la construction des liens cognitifs, des étapes de raisonnement, entre cette lecture et l'identification de ces points d'appui.

Un de ces « référentiels » à construire porte d'ailleurs sur l'action de développement elle-même. Comment définir ce qu'est l'action de développement et le métier de développeur dès lors que l'on sort des visions techniciennes ou militantes fondées sur une naïveté sociologique un peu trop forte, d'un côté, ou d'une vision purement instrumentale dans les rapports Nord-Sud et les arènes locales de l'autre ? Comment prendre au sérieux « le développement comme

---

<sup>11</sup> Comme le dit fortement Laborit (1974), il ne s'agit pas de courir après d'impossibles « polytechniciens » (des gens réellement compétents dans différents domaines), mais de promouvoir des « polyconcepteurs mono-techniciens », des gens détenant un savoir et une technicité propres à leur métier, mais sachant les replacer dans une vision plus large, pas enfermée dans une logique disciplinaire.

intervention dans des systèmes dynamiques » (Elwert et Bierschenk, 1988), comme « arène de négociation entre groupes stratégiques » (Bierschenk, 1988) et définir à partir de là ce que sont des modes d'actions qui ont un sens ? Il s'agit sans doute d'assumer le fait qu'un projet de développement mobilise des ressources financières, symboliques, cognitives, politiques, en réponse à ce qui est vécu comme problème par certains acteurs moins bien dotés en ressources, sur des entrées techniques ou pratiques (de développement agricole, d'accès aux services de base, etc.) ; d'assumer sa position d'acteur externe dans des jeux d'acteurs complexes, avec une vigilance accrue sur les choix politiques sous-jacents, sur ce que l'on produit et sur la façon de construire sa légitimité, et en tentant de négocier les conditions institutionnelles et matérielles qui permettent un travail sérieux, sur une durée cohérente avec l'action en question ; de définir de façon raisonnée les stratégies d'action, pour contribuer à permettre à certains groupes d'acteurs de renégocier leur place et leurs rapports aux institutions, et de construire autour d'objets concrets de l'action collective ou du moins des convergences d'intérêts entre acteurs, au profit du plus grand nombre ; de consolider ces recompositions des systèmes d'action concrets dans des pratiques et des routines, dans des organisations, dans du droit ou du contrat.

### **3. Construire les « objets d'interface »**

Au-delà de ces référentiels, généraux ou sectoriels, c'est sur des objets précis que porte l'action : des réalisations physiques, des organisations, des méthodologies, etc. Les professionnels du développement ont leurs propres représentations, liées à leur culture professionnelle et à leur expérience, de ces objets et de la façon dont ils sont censés construire le lien entre les objectifs de l'action et ses résultats. Les opérations de décodage et de recodage du réel, permettant de penser et d'agir autrement, concernent aussi ces objets.

Un des enjeux des collaborations entre chercheurs et développeurs est sans doute de construire ces « objets d'interface », dans des termes qui soient sociologiquement réalistes et permettant aux acteurs du développement d'agir. Cela implique de déplacer la façon de poser les questions du point de vue de l'action, pour la sociologiser, tout en restant dans une perspective d'action. Faute de les avoir construits comme tels, ces objets restent perçus et pensés de façon différente du point de vue de la recherche et du point de vue de l'action, rendant difficile la réappropriation des résultats de recherche par les développeurs. Deux exemples permettront de l'illustrer.

Pour répondre aux interrogations de l'Agence française de développement sur les problèmes liés à la gestion communautaire des points d'eau modernes en milieu rural, Jean-Pierre Olivier de Sardan et son équipe ont produit une analyse détaillée et convaincante de la gestion « pour de vrai », montrant à quel point le modèle « communautaire » du comité de gestion était quasiment systématiquement détourné au profit d'une privatisation de fait, dès le départ ou à l'occasion d'une panne, privatisation qui, d'ailleurs, ne pose pas de problème aux usagers (Olivier de Sardan et al., 2000). Les résultats amènent à sérieusement se demander « la gestion communautaire sert-elle l'intérêt public ? » (Olivier de Sardan et Dagobi, 2000). Mais qu'en faire en termes opérationnels ? Face à ces analyses, les développeurs pourraient avoir tendance à rejeter le modèle communautaire au profit d'un modèle privé. En fait, la question que pose l'étude n'est pas « pour ou contre le modèle communautaire » (l'étude a relevé des cas où il fonctionnait, dans des configurations politiques spécifiques), mais « quels sont les différents dispositifs institutionnels susceptibles de garantir une pérennité du service et la satisfaction des usagers ? Quels en sont leurs avantages et contraintes pratiques, aux yeux des usagers ? ». Cette façon de définir l'objet d'interface « mode de gestion des points d'eau », en termes de

gamme de dispositifs institutionnels et non pas de choix normatif *ex ante*, permet d'ouvrir la réflexion sur les différents modes possibles (comité de gestion, délégation sous une forme ou une autre à une gestion privée sous contrôle du conseil de village, privatisation complète, etc.), sur leurs avantages et contraintes respectives pour les acteurs locaux, et sur les évolutions des démarches d'animation pour permettre à ces acteurs locaux de faire un choix informé.

Deux projets de réhabilitation de périmètres irrigués, dans le sud-est de Madagascar, ont obtenu des résultats contrastés, amenant l'Agence française de Développement et l'opérateur du projet à poser l'hypothèse que « la nature du milieu social et son degré de structuration sont des facteurs déterminants du succès de ce type d'action ; ces éléments sont à prendre en compte dans le choix et la localisation des actions d'hydraulique agricole ». Pour vérifier ces hypothèses, une étude anthropologique a été demandée (Fauroux et al., 2005). Celle-ci décrit finement les dynamiques des pouvoirs locaux dans les deux zones et confirme que le cas de réussite tient à la cohérence spatiale entre l'unité hydraulique et l'espace politique<sup>12</sup>. Pour autant, les pouvoirs locaux sont en pleine recomposition, et il ne saurait être question de confier systématiquement la gestion des réseaux à des pouvoirs traditionnels de légitimité variable. Mais comment de tels résultats peuvent-ils être intégrés dans un raisonnement aménagiste ? En quoi, dans une nouvelle zone, l'analyse fine des pouvoirs locaux donnerait-elle des repères pour l'action ? Un des chaînons manquants du raisonnement est celui des travaux d'économie institutionnelle s'intéressant à la gestion des systèmes irrigués. Ostrom (1994 ; 1997) montre ainsi comment la culture aménagiste, contrairement aux systèmes irrigués paysans, met l'accent sur l'infrastructure physique (les canaux) au détriment des règles du jeu, des institutions. Poser la question de la viabilité d'un périmètre irrigué en termes d'institutions de gestion permet d'ouvrir à un raisonnement plus sociologisé : il n'y aura de gestion locale durable que sur la base de règles légitimes et efficaces (sur l'accès à l'eau, les règles de répartition, les modes d'entretien des réseaux, etc.), et de systèmes d'autorité capables d'en garantir la mise en œuvre effective ; cela n'est possible que si ces règles font sens du point de vue des représentations locales (de l'eau, du foncier, du pouvoir, de la sanction, etc.) et qu'elles sont prises en charge, directement ou indirectement, par des instances ayant une légitimité politique pour les faire appliquer. Une telle régulation est souvent plus difficile là où les unités de gestion hydraulique (les « mailles », déterminées par le dessin du réseau) sont à cheval sur plusieurs territoires, politiques ou administratifs : la coordination des pouvoirs sera en général plus difficile. Dès lors, la conception technique du réseau doit intégrer ce double objectif d'une validité technique et d'une cohérence politico-institutionnelle, pour favoriser l'émergence d'une capacité de gestion. Pour autant, cela ne dit rien sur la forme et la nature des institutions qui seront capables d'assurer cette gestion, ni sur leurs rapports avec les pouvoirs locaux. Il faut travailler avec les producteurs concernés au « façonnage » des règles et des institutions, nécessairement *ad hoc*, et aux conditions « *d'enforcement* » de ces règles, c'est-à-dire en fait à l'insertion de l'aménagement dans le tissu sociopolitique local. Une telle définition de l'objet d'interface « système irrigué viable, car gérable » n'est-elle pas un préalable à une insertion de l'action de réhabilitation dans son contexte social et sociopolitique et à une articulation entre savoirs anthropologiques et action de réhabilitation de périmètres irrigués ?

L'intérêt de ces objets d'interface est que, tout en renvoyant, *in fine*, à des questions proprement anthropologiques, sur les dynamiques sociopolitiques, les conceptions de l'action publique et du bien commun, les rapports entre État et citoyens, etc., ils font également partie de l'univers de pensée des développeurs. Le choix de Jean-Pierre Olivier de Sardan – et de l'anthropologie du développement – de prendre comme objets de recherche des objets comme

---

<sup>12</sup> Ce que Guy Belloncle (1985) avait déjà souligné.

l'État au quotidien, la gestion des points d'eau, les services de santé, la décentralisation, etc., rend les analyses socio-anthropologiques à la fois beaucoup plus concrètes, et bien plus facilement appropriables par les développeurs qu'un discours trop générique ou trop abstrait. Elles le sont d'autant plus qu'elles aboutissent, au-delà des résultats empiriques et scientifiques, à une formulation de l'objet en tant qu'objet d'interface, faisant sens à la fois dans une logique d'action et d'un point de vue socio-anthropologique.

#### **4. Construire et négocier les modes de collaboration**

La synergie entre logiques et cultures différentes ne se fait pas spontanément. Au-delà des conditions que nous venons d'énoncer, il est important de travailler les modalités de collaboration, la façon dont la relation est construite et gérée, dans le respect du métier et des attentes des deux parties. Un premier enjeu est la négociation d'un questionnement dans lequel se retrouvent les deux parties et d'un cadre de travail cohérent avec lui : sur quoi porte exactement la question, comment la formuler pour qu'elle réponde bien aux attentes opérationnelles, dans un sens qui est intelligible pour chacun ?

Un second enjeu concerne la gestion des questions de rythme et de délais, l'intégration de moments réguliers de dialogue et d'échange pour socialiser régulièrement les questionnements (Gentil, 2001 : 7), les modes de restitution et « d'accompagnement de l'information anthropologique » (Baré, 1995 : 13)<sup>13</sup>. Cette dernière dimension paraît particulièrement importante. L'information utile sera, selon les cas, très générale ou très pointue, une mise en perspective ou des informations empiriques détaillées. Par ailleurs, communiquer avec des non-anthropologues demande de veiller au niveau de langage, mais aussi à la façon d'organiser les apports, d'introduire les concepts, de mettre en perspective par rapport aux choses qui font sens pour les autres. Sans rien enlever au contenu, c'est un mode de communication, tant écrit qu'oral, très différent du dialogue avec ses pairs. Négocier les rendus et les périodes de restitution est important : le temps de l'action n'est pas celui de la recherche, l'opérationnel ne peut attendre la publication scientifique finale et a besoin de résultats empiriques, même provisoires, suffisamment rapidement. Bien sûr, un compagnonnage dans la durée offre plus de possibilités d'apprentissage mutuel et de collaborations fécondes que les études ponctuelles.

Enfin, un accord sur les modes de valorisation scientifique est très utile pour éviter des frictions ultérieures. Il s'agit à la fois d'accepter l'autonomie du chercheur et le principe d'une valorisation scientifique, mais aussi d'accepter de reconnaître l'apport des équipes opérationnelles à la connaissance produite, de maintenir une attitude compréhensive dans les publications et d'accepter un éventuel devoir de réserve : non pas pour garantir un droit de « censure », mais parce que les développeurs acceptent d'autant plus un regard extérieur critique que celle-ci est, au moins dans un premier temps, interne, et parce que la publication rapide peut parfois porter préjudice aux processus complexes en cours, ou se retourner contre ceux qui ont pris le risque de se soumettre à un tel regard.

---

<sup>13</sup> Cf. sur ces points, Viélaus, 1995 et Gentil, 2001.

### III. CONCLUSION

---

Le fait que les questions de décentralisation, de services publics, de gestion de l'eau, de dynamiques associatives, soient un sujet d'intérêt partagé entre anthropologues et professionnels du développement, favorise les collaborations mais ne suffit effectivement pas, comme le souligne Jean-Pierre Olivier de Sardan dans l'exergue de ce texte, à des collaborations productives.

Pour autant, il n'est, heureusement, pas nécessaire de convertir tous les développeurs en anthropologues, ou réciproquement, pour assurer une meilleure articulation des savoirs et une plus grande utilité du savoir anthropologique pour l'action. C'est avant tout lorsque chacun fait son métier, la production de connaissances et la mise en perspective sociologique d'un côté, la définition et la mise en œuvre de stratégies d'action de l'autre, que les collaborations sont productives. Pour que de telles articulations se fassent, il n'y a pas « un » chaînon manquant, mais des chaînons manquants, de nature différente.

D'une part des chaînons manquants *cognitifs*, qui permettent de faire les liens de raisonnement entre une lecture socio-anthropologique des dynamiques sociales et les objets d'action des développeurs, en construisant à la fois les raisonnements intermédiaires et les objets d'interface. *Les raisonnements intermédiaires* : ceux qui permettent de passer des pouvoirs locaux aux modes de validation politique des projets, de la nature sociopolitique des droits fonciers coutumiers à des grilles d'identification, des « besoins » de gestion à une gamme de choix institutionnels, des caractéristiques de l'organisation familiale à la définition d'un produit financier de microfinance, etc., produisant ainsi de nouveaux référentiels structurant l'action. Et *les objets d'interface*, qui font partie de l'univers de pensée et d'action des développeurs (des méthodes de diagnostic ou d'intervention, des démarches de négociation de projets, des grilles d'enquête, des modes de gestion d'équipements, etc.), mais qui doivent être définis et pensés dans des termes à la fois sociologiquement réalistes, pour pouvoir s'ancrer dans les réalités sociales et politiques locales, et suffisamment opérationnels pour que les développeurs puissent situer leur action à partir d'eux et ainsi ancrer leur pratique.

D'autre part des « chaînons manquants » en termes *institutionnels*, des « marginaux sécants », qu'ils soient situés dans l'espace de la recherche ou dans celui de l'action, qui maîtrisent suffisamment les deux univers de sens, leurs règles internes, leurs référentiels propres, pour pouvoir jouer ce rôle de « traducteur » d'un univers de sens à un autre et, au-delà, contribuer à organiser pratiquement la collaboration, dans le respect des logiques et attentes des deux parties, et à construire les objets d'interface. C'est ce que j'essaie de faire à la Direction scientifique du Gret, à partir de ma position de « marginal sécant » positionné dans une structure opérationnelle.

Il reste beaucoup à faire pour construire, en collaboration entre chercheurs et professionnels du développement, les outils théoriques et les objets d'interface qui sont pertinents aujourd'hui. Le souci de Jean-Pierre Olivier de Sardan d'écrire dans un langage simple et accessible, son choix d'intervenir et de publier aussi en dehors des cercles académiques, ont beaucoup fait pour diffuser et rendre accessibles ces analyses et susciter la réflexion opérationnelle. L'ouverture dont il fait preuve en accueillant en thèse des « développeurs » qui n'ont pas de trajectoire académique en sciences sociales (ce qui était mon cas), la multiplication d'enseignements d'anthropologie du développement à destination professionnelle (au Cnearc, au Master professionnel d'anthropologie du développement, etc.) coordonnés par des anthropologues qui ont travaillé avec lui, contribuent à multiplier ces traducteurs, et à développer les possibilités de collaborations construites et productives.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- ARDITI C., 2004, *Des paysans plus professionnels que les développeurs ? L'exemple du coton au Tchad (1930-2002)*, Revue Tiers Monde n°45 (180) : 841-65.
- BARE J.-F., 1995, « La question des applications de l'anthropologie en France », in : Baré J.-F. (éd.), *Les applications de l'anthropologie. Un essai de réflexion collective depuis la France*, Éditions Karthala, Paris, pp.9-23.
- BELLONCLE G., 1985, *Participation paysanne et aménagements hydro-agricoles*, Éditions Karthala, Paris.
- BIERSCHENK T., 1988, *Development Projects as Arenas of Negotiation for Strategic Groups. A Case Study from Benin*, Sociologia Ruralis n° 28(2-3): 146-60.
- CERNEA M., (éd.), 1999, *La dimension humaine dans les projets de développement*, Éditions Karthala, Paris.
- CHAUVEAU J.-P., 2003, « Les plans fonciers ruraux, conditions de pertinence des systèmes d'identification et d'enregistrement des droits », in : Lavigne Delville Ph., Ouedraogo H., Toulmin C., Le Meur P.-Y. (éds.), *Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux*. Actes du séminaire international d'échanges entre chercheurs et décideurs, Ouagadougou, 19 au 21 mars 2002. Gret, Paris, pp.35-48.
- CREUSOT A.-C., LAVIGNE DELVILLE Ph., 2004, *Identifier un projet en microfinance. Repères méthodologiques pour des projets réalistes*, Paris, Gret, Coll. Coopérer aujourd'hui n° 41. En ligne : [www.gret.org/ressource/pdf/cooperer41.pdf](http://www.gret.org/ressource/pdf/cooperer41.pdf).
- EDJA H., LE MEUR P.-Y., LAVIGNE DELVILLE Ph., 2003, *Les enquêtes socio-foncieres dans la perspective de la future loi foncière rurale au Bénin*. Schéma d'Actions pour la mise en œuvre de la nouvelle politique foncière rurale en République du Bénin. Second rapport d'étape. Gret/PGTRN/AFD/GTZ.
- ELWERT G., BIERSCHENK T., 1988, *Development Aid as Intervention in Dynamic Systems*, Sociologia Ruralis n°38 : 99-112.
- FAUROUX E., 2005, *Bilan de l'expérience de « suivi de processus » à Objectif Sud*, Rapport de mission, Gret, Paris.
- FAUROUX E., RANAIVOSON SAMISOA S., RAZAFINDRAKOTO E., 2005, *Les structures micro-locales du pouvoir et leur impact sur les projets de développement. L'exemple du programme de réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués en pays Antemoro (marais d'Ambila, Manakara) et en pays Zafisoro et Antefasy (région de Farafangana)*. Rapport définitif, Agence française de développement/BRL/CNRE/IRD.
- GENTIL D., 2001, « Les conditions d'un dialogue entre praticiens et anthropologues », in : Condé S., Bouju S., Gentil D., *Le crédit rural de Guinée vu par ses acteurs. L'étude socio-anthropologique comme outil de changement institutionnel*, Gret/IRAM/CRG, Coll. Études et Travaux, Paris, pp. 5-9.
- HOBART M. (éd.), 1993, *An Anthropological Critique of Development, The Growth of Ignorance*. London: Routledge.
- JACOB J.-P. (éd.), 2000, *Sciences sociales et coopération en Afrique. Les rendez-vous manqués*, Presses Universitaires de France/IUED, Nouveaux cahiers de l'IUED n° 10, Paris.

- KORTEN D., 1980, *Community Organization and Rural Development. A Learning Process Approach*, *Public Administration Review*, 40(5): 480-511.
- LABORIT H., 1974, *La nouvelle grille*, Éditions Robert Laffont, Paris
- LAVIGNE DELVILLE Ph. (éd.), 1998a, *Quelles politiques foncières en Afrique noire rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Ministère de la Coopération/Éditions Karthala, Paris.
- LAVIGNE DELVILLE Ph., 1998b, *Foncier rural, ressources renouvelables et développement en Afrique*. Rapport de synthèse, Ministère des Affaires Étrangères et Coopération francophonie, Coll. Rapports d'études, Gret, Paris.
- LAVIGNE DELVILLE Ph., 2007, *Prendre au sérieux les pratiques des développeurs. Une étape nécessaire de l'analyse critique des ONG ?* Gret, Coll. Coopérer Aujourd'hui n° 53, Paris. En ligne : [www.gret.org/ressource/pdf/cooperer53.pdf](http://www.gret.org/ressource/pdf/cooperer53.pdf).
- LAVIGNE DELVILLE Ph., à paraître, « Cadres cognitifs, conception des droits et faisabilité politique de l'enregistrement des droits fonciers locaux. Les Plans Fonciers Ruraux en Afrique de l'ouest », in : Colin J.-P. (éd.), *Les politiques d'enregistrement des terres*, Éditions Karthala, Paris.
- LAVIGNE DELVILLE Ph., FAUROUX E., 2003, *Suivi-évaluation et suivi de processus au service de l'action*. Mission d'appui au volet Suivi-Évaluation du projet Objectif Sud, Gret, Paris.
- LAVIGNE DELVILLE Ph., BERNARD R., DEGUENON L.A., EDJA H., LE MEUR P.-Y., ROCHEGUEDE A., 2003, *Schéma d'Actions pour la mise en œuvre de la nouvelle politique foncière rurale en République du Bénin*. Rapport final, Volume I, Schéma d'action, Gret/PGTRN/AFD/GTZ, Paris.
- LE MEUR P.-Y., 2006, "Governing Land, Translating Rights. The Rural Land Plan in Benin", in: Mosse D. et Lewis D. (éds.), *Development Brokers and Translators. Ethnography of Aid and Agencies*, Bloomfield: Kumarian Press, 75-99.
- MASSARDIER G., 2003, *Politiques et action publiques*, Éditions Armand Colin, Paris.
- MOSSE D., FARRINGTON J., REW A. (éds.), 1998, *Development as Process. Concepts and Methods for Working with Complexity*, London: Routledge/ODI.
- MULLER P., 1990, *Les politiques publiques*, Presses Universitaires de France, Collection Que sais-je ? Paris.
- NEU D. (éd.), 2003, *Améliorer l'efficacité des évaluations. Capitalisation de l'expérience du F3E*. F3E, Paris. En ligne : [http://f3e.asso.fr/article.php3?id\\_article=167](http://f3e.asso.fr/article.php3?id_article=167).
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 2004, *Le chaînon manquant*, *Courrier de la Planète* n° 74 : 36-40.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., DAGOBI A.-E., 2000, *La gestion communautaire sert-elle l'intérêt public ? Le cas de l'hydraulique villageoise au Niger*, *Politique Africaine* n°80 : 153-68.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., DIALLO Y., DAGOBI A.-E., 2000, *La gestion des points d'eau dans le secteur de l'hydraulique villageoise au Niger et en Guinée*. Rapport, Agence française de Développement.
- OSTROM E., 1994, *Crafting Institutions for Self-Governing Irrigation Systems*, ICS Press, San Francisco.

OSTROM E., 1997, *Pour des systèmes irrigués auto-gérés et durables. Façonner les institutions*, Inter-réseaux, Paris (Traduction et synthèse d'Ostrom E., *Crafting Institutions for Self-Governing Irrigation Systems* par Lavigne Delville Ph.), ICS Press, San Francisco.

ROBERT S., OLLITRAULT-BERNARD A., 2005, *Le capital mémoire. Identifier, analyser, valoriser l'expérience dans les institutions*, Éditions Charles Léopold Mayer, coll. Coordination Sud, Paris.

VIELAJUS J.-L., LAVIGNE DELVILLE Ph., 1995, *La valorisation sociale à l'Orstom*, Rapport d'études, Gret, Paris.

VILLEVAL P., LAVIGNE DELVILLE Ph., 2004, *Capitalisation d'expériences, expériences de capitalisation. Comment passer de la volonté à l'action ?* Handicap International/Gret/Groupe Initiatives, Coll. Traverses n° 15, Paris. En ligne : [www.gret.org/ressource/pdf/traverse\\_15.pdf](http://www.gret.org/ressource/pdf/traverse_15.pdf).



Le monde change, les façons de travailler en coopération aussi. Au Sud comme au Nord, effervescence associative, libéralisation économique et décentralisations administratives renouvellent le paysage institutionnel. Les revendications légitimes des citoyens à plus de prises sur leurs conditions de vie amènent à inventer des articulations originales entre démocratie participative et démocratie électorale. Pour rompre les logiques d'exclusion, pour assurer un accès équitable aux services et aux opportunités économiques, de nouvelles articulations entre État, marché et société civile sont à créer, et à consolider institutionnellement et juridiquement.

La légitimité d'actions de solidarité internationale est d'y contribuer, aux côtés des acteurs locaux engagés dans de telles démarches. Mais le système d'aide favorise trop souvent les modes, les impositions de problématiques, les solutions toutes faites. Coopérer aujourd'hui implique de travailler en phase avec les dynamiques sociales, politiques et institutionnelles locales, avec une exigence accrue en termes de qualité et d'efficacité à long terme.

Publiée par la Direction scientifique du Gret, cette série souhaite contribuer au renouvellement de la réflexion stratégique et méthodologique sur l'intervention de développement et les pratiques de coopération, à partir d'une réflexion critique sur les pratiques. Principalement issue des travaux et actions menés au Gret, elle accueille volontiers des textes externes.

*La collection « Coopérer aujourd'hui » est dirigée par Philippe Lavigne Delville.*

### ► Derniers titres parus

**n° 55.** « Entrepreneurs politiques ou agents de développement. Entre résistance et consentement, l'histoire d'une ONG du Madhya Pradesh, Inde » (Vasudha Chhotray [University of East Anglia], Gret/Direction scientifique, novembre 2007, 27 pages).

**n° 56.** « Valoriser la dimension interculturelle dans le management des projets de coopération. Leçons d'expériences franco-vietnamiennes » (Sylvie Chevrier [Université Paris-Est], Gret/Direction scientifique, novembre 2007, 33 pages).

**n° 57.** « CEDAC & GRET: the History of a Partnership. Viewpoints and Prospects » (Pierre-Yves Le Meur [Gret], Gret/Direction scientifique, novembre 2007, 30 pages).

**n° 57.** *Version française.* « Cedac & Gret : histoire d'un partenariat. Points de vue et perspectives » (Pierre-Yves Le Meur [Gret], Gret/Direction scientifique, janvier 2008, 32 pages).

**n° 58.** « Accompagner l'émergence et l'institutionnalisation de services de proximité. Grille d'analyse et repères méthodologiques à partir du projet Dialogs (Vietnam) » (Lavigne Delville Ph. [Gret], avec la collaboration de Kuhn R., Thibault D. [Gret], Thi Thai Bui [Vasi], Gret/Direction scientifique, avril 2008, 56 pages).